

## **REGLEMENT DU JEU**

### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET**

La société Céramique Culinaire de France, société par actions dont le siège social est situé 23 rue du chemin de Fer, 67620 Soufflenheim, inscrite au RCS de Strasbourg sous le numéro 342 459 112, ci après dénommé « la Société Organisatrice », organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Terre Etoilée – Gagnez vos macarons personnalisés », ci-après dénommé le « Jeu ».

Le Jeu se déroulera en France Métropolitaine du 10 Février 2014 au 28 Février 2014 inclus et sera relayé sur internet sur la page du réseau social Facebook de la marque Terre Etoilée.

### **ARTICLE 2 : PARTICIPANTS**

Le Jeu est ouvert aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, âgés de 18 ans et plus au 01 Janvier 2014. La participation au présent jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions de la Société Organisatrice qui seront sans appel.

### **ARTICLE 3 : PRINCIPE DU JEU ET DOTATIONS MISES EN JEU**

Le Jeu permet de tenter de gagner par tirage au sort parmi les participants, 250 lots mis en jeu par la société organisatrice soit, 250 réglottes de 4 macarons porteurs d'un message personnalisable imprimé à l'encre alimentaire (un seul type de message par réglotte de 4 macarons) d'une valeur unitaire de 13,99 euros TTC.

La société organisatrice attire l'attention des joueurs sur la nature des dotations mises en jeu, s'agissant de pâtisseries de type macarons, dont la liste des ingrédients est la suivante :

Biscuit : amande blanchie, sucre glace, sucre cristal, blanc d'œuf en poudre, colorant naturel, eau caramel: sucre, glucose, crème fraîche, beurre

Encre: Eau, éthanol, humidifiant E422, épaississant E405, colorant E122, émulsifiant E433, conservateur E218 Traces éventuelles de gluten.

La nature des dotations et la liste d'ingrédients des dotations mises en jeu étant clairement communiquées, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'éventuelles allergies alimentaires provoquées par l'ingestion des macarons qu'elle propose, ni de tout autre accident domestique assimilable, dont notamment les fausses routes.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer, les joueurs doivent cliquer sur la mention « Like » de la page Facebook du jeu, remplir le formulaire de participation au jeu, puis poster sur le mur de la marque Terre Etoilée un message d'amour de 20 caractères maximum.

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE REMISE DES LOTS**

Les vainqueurs qui auront été tirés au sort recevront leur lot par colis postal directement à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire de participation en ligne dans les 30 jours suivant la date de fin de l'opération.

### **ARTICLE 6 : TRAITEMENT DES RECLAMMATIONS ET AUTRES ASPECTS**

En aucun cas, les lots gagnés ne pourront être échangés à la demande des gagnants contre un autre lot, des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande. Ils ne pourront pas non plus être transférés à un tiers (sauf dans le cas de gagnants ne remplissant pas les conditions particulières auxquelles un lot serait le cas échéant soumis). Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de chaque lot indiqué à l'article 3 du présent règlement. Les lots non attribués ne seront pas remis en jeu.

La Société Organisatrice peut se voir contrainte, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, de modifier en cours d'opération la nature des lots mis en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un échange, à un remboursement ou une quelconque indemnisation du gagnant.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice du jeu ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les Participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le/les gagnant(s) du bénéfice de son/leur(s) gain(s).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui altérerait délibérément son déroulement et le cas échéant, se réservent le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Chaque Participant devra informer la Société Organisatrice de tout changement d'adresse, e-mail et/ou de téléphone. La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue pour responsable de l'envoi de courrier (électronique ou postal) et notamment de lot gagné à une adresse inexacte du fait de la négligence d'un participant dans la communication, l'actualisation de ses coordonnées.

La Société Organisatrice ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des lots par les gagnants dès lors que les gagnants en auront pris possession. De même la Société Organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenues responsables de la perte ou du vol des lots par les gagnants dès lors que ceux-ci en auront pris possession.

Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des lots est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la Société Organisatrice ainsi qu'à ses sociétés prestataires et partenaires.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Les informations communiquées par les participants dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de Céramique Culinaire de France. Conformément à la loi N° 78-17 du 6.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données vous concernant, en adressant votre demande à l'adresse suivante : Céramique Culinaire de France – Jeu Facebook Terre Etoilée – 23 rue du Chemin de Fer – 67620 Soufflenheim